



Concurrence entre les établissements d'enseignement : quand est-elle bénéfique ?

- Dans la plupart des systèmes d'éducation, plus de 50 % des élèves de 15 ans fréquentent un établissement en concurrence avec un autre établissement pour attirer les élèves d'une même zone résidentielle.
- Parmi les pays et économies à l'étude, la performance ne présente pas de lien avec le fait que les établissements soient en concurrence ou non pour leurs effectifs d'élèves.
- Lors du choix de l'établissement de leur enfant, les parents prennent en compte tout un ensemble de critères ; pour les parents issus d'un milieu défavorisé, les facteurs liés aux coûts occupent une place souvent aussi, voire plus, importante que les facteurs liés à la qualité de l'enseignement.
- Les systèmes d'éducation présentant un faible niveau de concurrence entre les établissements font souvent preuve d'un niveau élevé d'inclusion sociale : les élèves issus de milieux sociaux différents y fréquentent les mêmes établissements. Par contraste, dans les systèmes où les parents ont la possibilité de choisir l'établissement de leur enfant et où les établissements sont en concurrence pour leurs effectifs d'élèves, il existe souvent une forme plus marquée de ségrégation sociale entre les établissements.

Dans certains systèmes d'éducation, il incombe aux autorités en charge de l'éducation d'affecter les élèves dans l'établissement de leur quartier, limitant ainsi pour les familles la possibilité de choisir un autre établissement. Dans d'autres systèmes, les établissements situés dans une zone donnée doivent entrer en concurrence les uns avec les autres pour attirer ou retenir leurs effectifs d'élèves – et les ressources supplémentaires apportées par chaque nouvel inscrit.

La relation entre le choix de l'établissement et la performance des élèves est faible.

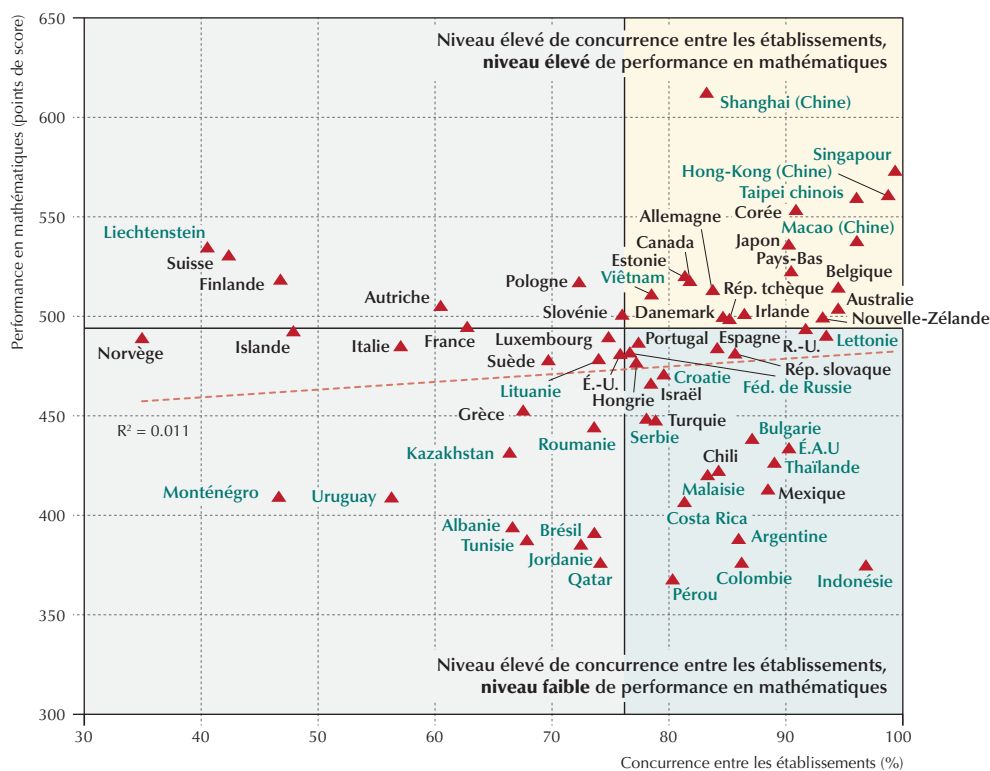
Depuis le début des années 80, les réformes mises en œuvre dans de nombreux pays ont tenté d'élargir le choix d'établissements à la disposition des parents pour scolariser leur enfant afin d'augmenter la concurrence entre les établissements, dans l'idée que cette concurrence inciterait les établissements à renforcer la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent. Plus récemment, toutefois, certains pays ont encouragé des politiques qui, à l'inverse, réduisent les possibilités de choix de l'établissement, parfois à dessein, comme en Communauté française de Belgique, où les autorités en charge de l'éducation se sont vu conférer davantage de responsabilités dans l'affectation des effectifs scolaires, et d'autres fois de façon involontaire, comme en Italie, où les établissements publics de quartier ont été fusionnés afin d'augmenter leur taille et de réduire les coûts.

Lorsque les parents choisissent l'établissement où scolariser leur enfant, la qualité de l'enseignement ne constitue que l'un des nombreux facteurs pris en compte.

Les derniers résultats de l'enquête PISA montrent qu'en moyenne, dans les pays, la concurrence entre les établissements n'est pas liée à une meilleure performance des élèves en mathématiques. Dans les systèmes où la quasi-totalité des élèves de 15 ans fréquentent des établissements en concurrence pour leurs effectifs d'élèves, la performance moyenne est similaire à celle des systèmes où la concurrence entre les établissements fait figure d'exception. Au sein des systèmes d'éducation, il n'existe pas de différence de performance entre les établissements qui sont en concurrence avec d'autres établissements pour leurs effectifs d'élèves et ceux qui ne le sont pas, après contrôle du statut socio-économique des élèves.

Les bénéfices escomptés de la concurrence reposent essentiellement sur l'hypothèse que les parents peuvent faire un choix éclairé concernant le meilleur établissement pour leur enfant. Pour comprendre comment fonctionne, dans la pratique, le choix de l'établissement, l'enquête PISA a demandé directement aux parents d'indiquer le degré d'importance qu'ils accordent à différents critères lors du choix de l'établissement de leur enfant, avec des réponses pouvant aller de « Pas important » à « Très important ». Parmi la liste de 11 critères soumise aux parents, l'un est directement lié à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage (« Les élèves de l'établissement ont de bons résultats scolaires »), mais seule une minorité des parents ont indiqué le considérer comme « Très important » (à l'exception de la Corée où 50 % des parents sont dans ce cas). Si les parents ne privilégient pas la bonne performance scolaire lors du choix de l'établissement de leur enfant, rien de surprenant alors à ce que la concurrence entre les établissements pour attirer leurs effectifs d'élèves ne soit pas fortement associée à la performance.

Concurrence entre les établissements d'enseignement et performance en mathématiques



Remarque : par « concurrence entre les établissements », on entend le pourcentage d'élèves scolarisés dans un établissement qui, selon son chef d'établissement, est en concurrence avec un ou plusieurs autres établissements dans la même zone résidentielle pour ses effectifs d'élèves.

1. La ligne en pointillés indique une relation non significative ($p > 0.10$).

Source : OCDE, Base de données PISA 2012, tableau IV.1.4.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932957403>



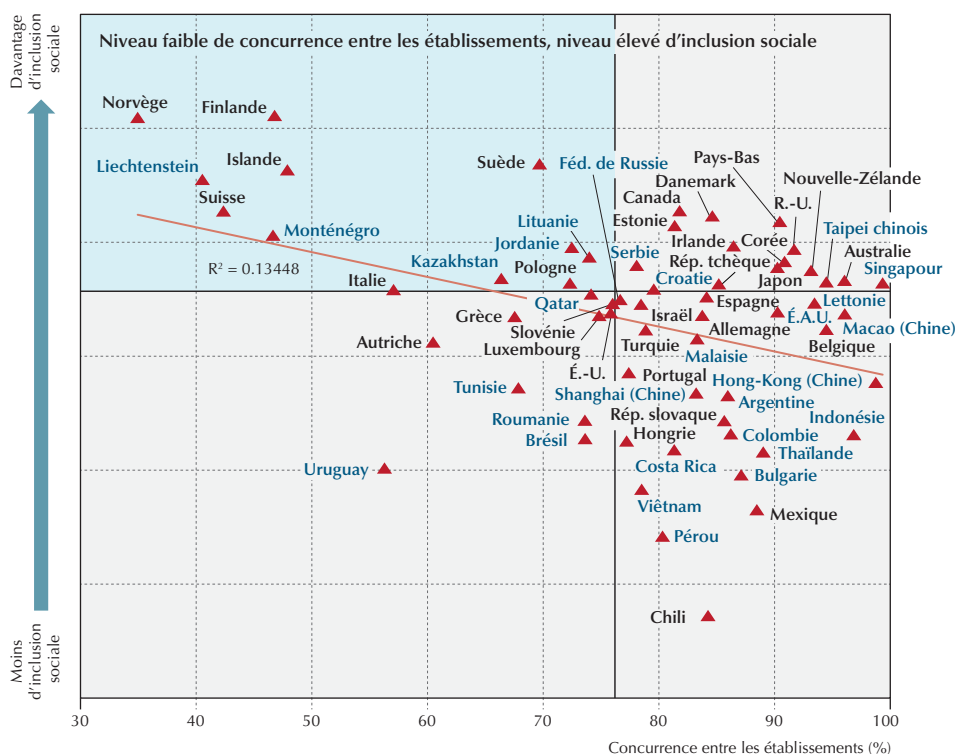
La concurrence entre les établissements est liée à davantage de ségrégation socio-économique parmi les élèves.

L'analyse des réponses des parents peut permettre de mieux comprendre pourquoi le niveau d'inclusion sociale est plus élevé dans les systèmes d'éducation où les établissements ne sont pas en concurrence pour leurs effectifs d'élèves que dans les systèmes où les familles ont la possibilité de choisir où scolariser leur enfant. Par niveau élevé d'inclusion sociale, on entend que chaque établissement accueille autant d'élèves favorisés et d'élèves défavorisés que dans l'hypothèse où les admissions seraient indépendantes du statut social.

Trois des critères de choix d'établissement retenus dans le questionnaire PISA à l'intention des parents sont directement ou indirectement liés à des coûts financiers (« L'établissement est proche de notre domicile » ; « Les frais sont peu élevés » ; et « L'établissement propose une aide financière »).

Pour les parents plus aisés, ces facteurs liés aux coûts occupent une place moins importante dans le choix de l'établissement de leur enfant que la qualité de l'enseignement, comme en atteste le pourcentage de parents estimant « très importants » les différents critères. Mais dans 10 des 11 pays et économies ayant administré le questionnaire Parents, les parents issus d'un milieu socio-économique défavorisé tendent à accorder autant d'importance aux critères liés aux coûts qu'à ceux liés à la qualité de l'enseignement dans le choix de l'établissement de leur enfant. Ces données laissent donc penser qu'au moment de choisir un établissement pour leur enfant, les parents issus de différents milieux socio-économiques ne s'attachent pas aux mêmes informations ; et même s'ils disposent d'informations sur la qualité de l'enseignement, ce critère peut ne pas jouer un rôle décisif dans leur choix.

Concurrence entre les établissements d'enseignement et inclusion sociale



Remarque : par « inclusion sociale », on entend le degré de variation du statut socio-économique entre les élèves fréquentant un même établissement. L'indice d'inclusion sociale est calculé comme le rapport entre la variation intra-établissement de l'indice PISA de statut économique, social et culturel et sa variation globale au niveau du système (intra et inter-établissements). Par « concurrence entre les établissements », on entend le pourcentage d'élèves scolarisés dans un établissement qui, selon son chef d'établissement, est en concurrence avec un ou plusieurs autres établissements dans la même zone résidentielle pour ses effectifs d'élèves.

1. La ligne en trait plein indique une relation significative ($p < 0.10$).
 Source : OCDE, Base de données PISA 2012, tableaux IV.2.16 et IV.4.4.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932957441>
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932957498>



PISA

À LA LOUPE

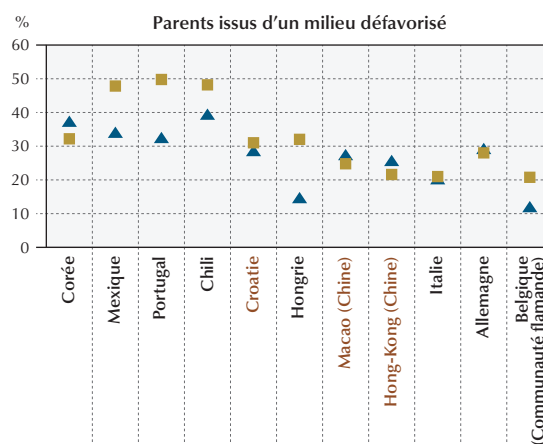
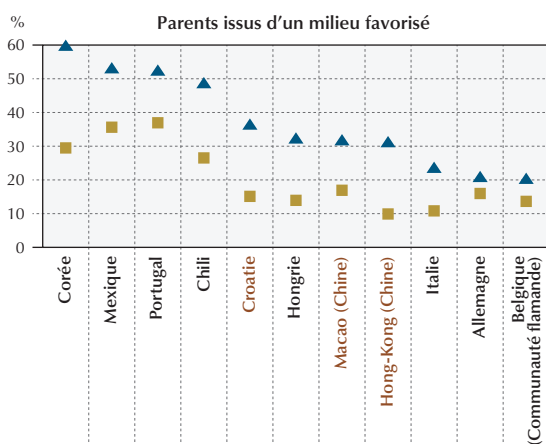
Lorsque les parents ont la possibilité de choisir l'établissement de leur enfant, le choix dont disposent les parents issus d'un milieu défavorisé pour trouver le meilleur établissement pour leur enfant peut s'avérer plus limité que celui dont

disposent les parents plus aisés ; en conséquence, les bénéfiques du choix de l'établissement peuvent ne pas profiter autant aux élèves issus d'un milieu défavorisé qu'à leurs pairs issus d'un milieu plus favorisé. Et si les familles aisées sont plus susceptibles de faire le choix de ne pas scolariser leur enfant dans l'école du quartier que les habitants plus pauvres de la même zone résidentielle, la concurrence entre les établissements peut accentuer la ségrégation socio-économique entre les établissements.

Critères retenus par les parents pour le choix de l'établissement de leur enfant

Pourcentage de parents indiquant que les critères suivants sont très importants dans le choix de l'établissement de leur enfant

- ▲ Les élèves de l'établissement ont de bons résultats scolaires
- L'établissement est proche de notre domicile, les frais sont peu élevés, ou l'établissement propose une aide financière



Remarque : par « parents issus d'un milieu favorisé », on entend ceux qui se situent dans le quartile supérieur de l'indice PISA de statut économique, social et culturel ; par « parents issus d'un milieu défavorisé », on entend ceux qui se situent dans le quartile inférieur de cet indice.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant en fonction du pourcentage de parents situés dans le quartile supérieur de l'indice PISA de statut économique, social et culturel qui indiquent que les bons résultats scolaires des élèves de l'établissement constituent un critère très important dans le choix de l'établissement de leur enfant.

Source : OCDE, Base de données PISA 2012, tableaux IV.4.10 et IV.4.11.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932957498>

Pour conclure : La concurrence entre les établissements peut induire des coûts et bénéfices susceptibles de ne pas être répartis équitablement entre les élèves. Certains des bénéfices escomptés de cette concurrence – renforcement de l'innovation en matière d'éducation et amélioration de l'adéquation entre les besoins et intérêts des élèves et l'offre des établissements – ne sont pas nécessairement liés aux résultats des élèves et doivent être mis en balance avec les possibles coûts en termes d'équité et d'inclusion sociale.

Pour tout complément d'information

Contactez Francesco Avvisati (francesco.avvisati@oecd.org)

Consulter OCDE (2014), *Résultats du PISA 2012 : Les clés de la réussite des établissements d'enseignement : Ressources, politiques et pratiques* (Volume IV), PISA, Éditions OCE, Paris.

Voir

www.pisa.oecd.org

www.oecd.org/pisa/infocus

[Les indicateurs de l'éducation à la loupe](#)
[Teaching in Focus](#)

Prochain numéro

Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles de redoubler ?

Crédits photo : © khoa vu/Flickr/Getty Images © Shutterstock/Kzenon © Simon Jarratt/Corbis

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.